



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	19	25

Séance du mardi 21 avril 2026
à 19h00

Date de la convocation : 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur Eric GARCIN,

Etaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Gilles GAUDIN, Daria DESGRANDCHAMPS, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Olivier RADAKOVITCH à Benoît LEBRE, Elena SENANTE à D. Stéphane ROYO, Alain RHONÉ à Jacques CHERICI, Christine ROUX à Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Vincent BOUSQUET à Valérie TORCOL, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Etait absent : Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Madame Martine MONTEIL-HERZOG,

N°35_DEL_2026 OBJET : Délibération portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la Commune

Monsieur le Maire expose que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, en application de l'article 242 de la loi de finances pour 2019. Les règles applicables à l'adoption du compte administratif s'appliquent à celle du CFU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la Commune pour l'exercice 2025, dressé par Monsieur Eric GARCIN, Maire, sur la base du Budget Primitif et des modifications de l'exercice, après avoir ouï l'exposé, **le Maire se retirant préalablement au vote** et le Conseil Municipal siégeant alors sous la présidence de Monsieur Jacques CHERICI, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

A 24 voix POUR, et 1 Abstention (M. Rémi CABON),

ARTICLE 1 :

DONNE ACTE de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement

Recettes :	3 171 682.55 €
Dépenses :	3 141 785.19 €
Résultat exercice 2025 :	+ 29 897.36 €
Report exercice 2024 :	595 032.87 €
Résultat clôture au 31/12/2025 :	624 930.23 €

Section de fonctionnement

Recettes :	4 642 697.43 €
Dépenses :	4 438 141.37 €
Résultat exercice 2025 :	+ 204 556.06 €
Report exercice 2024 :	731 531.68 €
Résultat clôture au 31/12/2025 :	936 087.74 €

LE RESULTAT CUMULE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2025 S'ETABLI A : 1 561 017.97 €

ARTICLE 2 :

ADOpte le Compte Financier Unique 2025, tel qu'exposé ci- dessus,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 21 avril 2026,
Suivent les signatures,

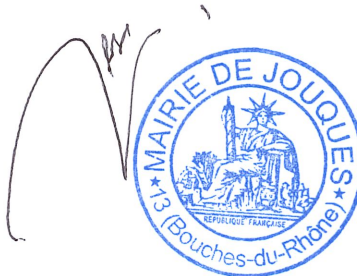
Le Secrétaire de Séance

Martine MONTEIL-HERZOG



Le Président de séance

Jacques CHERICI



Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **28/04/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 2, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300488-20260421-CFU_COMMUNE